

Hommage du représentant du peuple Lequinio d'un livre titré
"Guerre de la Vendée et des Chouans", lors de la séance du 7
brumaire an III (28 octobre 1794)

Marie-Joseph Lequinio

Citer ce document / Cite this document :

Lequinio Marie-Joseph. Hommage du représentant du peuple Lequinio d'un livre titré "Guerre de la Vendée et des Chouans", lors de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 144-145;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21301_t1_0144_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

b

[*Les administrateurs du département de la Sarthe à la Convention nationale, Le Mans, le 1^{er} brumaire an III*] (33)

Citoyens Représentants

Nous n'emprunterons point le langage de l'hypocrisie et du charlatanisme, mais celui de la vérité, pour vous peindre l'enthousiasme et l'admiration qu'a excité dans nos âmes votre sublime adresse au Peuple Français. Oui, nous vous le disons avec cette franchise qui n'appartient qu'à des hommes libres, la déclaration solennelle de vos principes sacrés a sauvé pour jamais la République, en assurant mieux que nos armées constamment victorieuses le triomphe complet de la liberté et de l'égalité. Représentants, vous venez de terrasser le reste des infâmes partisans du monstre Robespierre; vous venez de faire pâlir d'effroy et confondre ces dominateurs, ces vils intrigans qui se disaient sans cesse les amis du peuple, pour usurper sa souveraineté et devenir ses boureaux. Pour nous, pleins de confiance dans vos principes qui sont gravés dans nos cœurs, fidèles à nos sermens, fermes à notre poste, nous vous jurons de nouveau de ne reconnaître d'autre souveraineté que celle du peuple, d'autre centre de l'autorité et de l'action du gouvernement, que la Convention nationale; qu'elle a été et sera dans tous les tems, notre unique point de ralliement, même au péril de nos jours. Pères de la Patrie, continuez vos immortels travaux, maintenez le gouvernement révolutionnaire jusqu'à ce que les despotes coalisés viennent vous demander la paix aux conditions que vous seuls avez le droit de leur dicter; mais que ce gouvernement soit dégagé des vexations et des actes arbitraires qui ont fait immoler tant de victimes innocentes. C'est alors qu'on verra disparaître les scélérats et les fripons et commencer le règne de la vertu et de la probité.

Respect et attachement inviolables à la Convention nationale. Soumission entière aux lois, zèle et activité à les faire exécuter. Tels sont les sentimens qui nous animent.

Salut et fraternité.

Théophile LE CLERC,
BARRE, GOUPIL, DÉSIGNÉ
et deux autres signatures illisibles.

15**a**

Les administrateurs du district de Corbeil [Seine-et-Oise] font hommage à la Convention d'un bonnet de liberté fait avec du salpêtre (34).

[*Extrait du registre des délibérations du conseil général du district de Corbeil, séance publique du 29 vendémiaire an III*] (35)

Les citoyens Bourlier, chef de l'atelier de salpêtre de la commune de Corbeil et le citoyen Bapeaume commissaire de la municipalité pour surveiller les travaux du dit atelier se sont présentés à la séance et ont fait hommage au conseil d'un bonnet de liberté exécuté en salpêtre pour témoigner le zèle et l'activité qui règne dans l'atelier qu'ils sont chargés de conduire et de surveiller.

L'agent national entendu, le conseil arrête que le président donnera l'accolade fraternelle aux C. Bourlier et Bapeaume, que mention sera faite au procès-verbal de leur offrande civique laquelle sera présentée par le C. Gaidelin à la Convention nationale et qu'expédition de la présente délibération sera délivrée aux citoyens Bourlier et Bapeaume comme un témoignage de la satisfaction du conseil pour le zèle qu'ils apportent dans l'atelier de salpêtre confiée à leurs soins.

Pour expédition.

ROUMEAU, *vice-président*
et une autre signature illisible.

b

Le représentant du peuple Lequinio fait hommage d'un livre qu'il a intitulé : Guerre de la Vendée et des Chouans (36).

[*Lequinio, représentant du peuple, au président de la Convention nationale, Paris, le 7 brumaire an III*] (37)

(34) P.-V., XLVIII, 84.

(35) C 323, pl. 1385, p. 27. *Bull.*, 8 brum. (suppl.).

(36) P.-V., XLVIII, 84.

(37) C 323, pl. 1382, p. 22. *Moniteur*, XXII, 361; *Débats*, n° 765, 537; *Bull.*, 12 brum. (suppl.); *J. Paris*, n° 38; *Rép.*, n° 38; *Ann. Patr.*, n° 666; *Ann. R. F.*, n° 37; *C. Eg.*, n° 801; *J. Fr.*, n° 763; *Mess. Soir*, n° 802, cette gazette précise : « Chez Petit, libraire, rue du Bacq, n° 565, vis à vis le marché Boulainvilliers. Prix 3 L pour Paris, et 3 L 15 s. franc de port pour les départemens »; *J. Perlet*, n° 766; *F. de la Républ.*, n° 38; *Gazette Fr.*, n° 1030; *M. U.*, XLV, 124.

(33) C 323, pl. 1385, p. 34. *Gazette Fr.*, n° 1030.

Veuille bien, Citoyen président, faire agréer à la Convention l'hommage du livre que je viens de composer sous ce titre *Guerre de la Vendée et des Chouans*.

J'y ai mis au grand jour, ce que la France a tant d'intérêt à connaître sur ces deux plaies politiques, c'est-à-dire, leurs causes productives, les vices qui les alimentent et leur vrai mode de destruction.

J'y ai joint un recueil de pièces originales où quelques généraux contre-révolutionnaires trouveront la conviction complète de leur scélératesse et le voile dont les coquins avaient envelopé ce mécanisme de tyrannie est déchiré sans ménagement.

Puissent mes concitoyens ne trouver dans cet ouvrage que le sentiment qui l'a dicté, l'amour sincère de la félicité publique.

LEQUINIO, *représentant du peuple,*
député par le Morbihan.

[La Convention accueille cette offrande par des applaudissements, la mention honorable et le renvoi au comité de Salut public.] (38)

c

Le citoyen Sulpice Imbert fait hommage d'un écrit intitulé : *Histoire philosophique de la révolution de la littérature française* (39).

Mention honorable de l'offrande de ces ouvrages et renvoi au comité d'Instruction publique (40).

16

La société populaire de Saint-Girons [Ariège] désavoue une adresse envoyée en son nom, où il est dit que les aristocrates et les modérés lèvent la tête : elle dénonce les fabricateurs de la prétendue adresse.

Renvoi au comité de Sûreté générale et insertion au bulletin (41).

17

Les membres composant le comité provisoire du district de Beaune [Côte-d'Or] annoncent qu'ils ont déposé dans la caisse du district 1 083 L en assignats, 181 L 10 s en numéraire, 4 marcs 1 once en argent et de 10 gros 9 grains en or non monnoyé,

(38) *Gazette fr.*, n° 1030.

(39) *P.-V.*, XLVIII, 84. *Bull.*, 8 brum. (suppl.); *Gazette Fr.*, n° 1030.

(40) *P.-V.*, XLVIII, 84.

(41) *P.-V.*, XLVIII, 84. *Bull.*, 7 brum.

produit des dons patriotiques faits sur l'invitation du comité. Ils déclarent avoir aussi déposé dans la même caisse du district 5 429 L dont 144 L en or et le reste en argent monnoyé et 27 marcs 6 gros et demi d'argenterie provenant de différentes saisies faites en exécution de la loi.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances (42).

18

La commission de l'organisation du mouvement des armées de terre présente, au nom des hussards du troisième régiment, une somme de 4 565 L trouvée sur un officier ennemi de la légion de Beon, et qu'on soupçonne être des assignats faux; en ce cas ils désirent qu'ils soient brûlés.

Mention honorable, insertion au bulletin (43).

19

Le citoyen Pichegru, général en chef de l'armée du Nord, accuse la réception du drapeau envoyé par la Convention et envoie un drapeau ennemi pris et porté par un hussard du neuvième régiment.

La Convention nationale décrète que le nom de ce hussard sera inséré au bulletin et renvoie au comité de Salut public pour lui donner de l'avancement (44).

Pichegru, général en chef de l'armée du Nord, au président de la Convention nationale (45).

Au quartier général à Pufflick, le 29 vendémiaire l'an 3^{ème} de la République une et indivisible.

Citoyen président,

J'ai reçu le drapeau que la Convention nationale a envoyé à l'armée du Nord. Je voulois d'abord vous en accuser la réception et exprimer la reconnaissance de cette armée, mais les braves qui la composent m'ont observé qu'il falloit n'en faire mention qu'en vous en renvoyant un autre. Ils n'ont pas tardé à se le procurer : un hussard du 9^e régiment vous le porte, c'est une portion du résultat d'une petite affaire qui a eu lieu hier entre la Meuse et le Wahal, dans

(42) *P.-V.*, XLVIII, 84. *M. U.*, XLV, 282.

(43) *P.-V.*, XLVIII, 85.

(44) *P.-V.*, XLVIII, 85.

(45) *Bull.*, 7 brum. *Débats*, n° 765, 533. *Moniteur*, XXII, 366; *J. Paris*, n° 38; *Rép.*, n° 38; *J. Mont.*, n° 15; *Ann. Patr.*, n° 666; *Ann. R. F.*, n° 37; *C. Eg.*, n° 801; *J. Fr.*, n° 763; *Mess. Soir*, n° 802; *J. Perlet*, n° 765; *F. de la Républ.*, n° 38; *Gazette Fr.*, n° 1030; *M. U.*, XLV, 123 et 135.